

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de
l'Environnement



Adhérent à l'Union Fédérale des
Syndicats de l'Etat

Compte-rendu réunion DAM/OS 8 avril 2021

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- *activité des services dans un contexte de pandémie à la covid 19 pour les lycées maritimes et le dispositif de contrôle et de surveillance hauturier
- *transfert de l'ENSAM au Havre (projet Suroit) et déménagement de l'UCEM
- *prorogation de la validité des titres de formation et des certificats médicaux

En préambule à cette réunion, le Directeur des Affaires maritimes Mr Coquil a souhaité nous informer sur l'actualité. Il précise que la transformation de la DGITM se poursuit, qu'un rapport a été remis au DGITM, et qu'une feuille de route est en cours. Pour lui, cette transformation devrait aboutir fin 2021.

De même, pour ce qui est de la création d'une DG mer, il nous informe être chargé avec Mr Banel d'une étude sur ce sujet (périmètre, missions, création) sans nous donner là encore plus de précision. La décision sera prise fin du second trimestre 2021.

Pour ce qui est de la « revue des missions » mer lancée par la Secrétaire Générale de nos trois ministères, le DAM indique que la réforme « Affaires-Maritimes 2022 » répond à la question sans nous apporter d' éclairage supplémentaire sur les missions nouvelles, confortées, transférées ou abandonnées et leurs articulations entre les niveaux central, régional et départemental.

La circulaire du Premier ministre du 10 mars dernier indique que « nous devons désormais aller plus loin en amorçant une refonte profonde des relations entre les administrations centrales et les administrations déconcentrées, en donnant à ces dernières les marges de manœuvre dont elles ont besoin... ».

Le DAM nous indique que l'administration centrale a une connaissance des enjeux, tout en admettant que « certaines compétences sont peu délocalisables » et « qu'il convient de garder des compétences locales ».

Après avoir exprimé notre position sur la casse d'un système intégré DAM-DRAM-DDAM et la création des DDTM, il y a plus de dix ans, services sous mainmise successive des services du Premier ministre, puis de l'intérieur, avec un renfort des pouvoirs des Préfets accentué par la création récente des SGC, entraînant de fait une dilution des rapports fonctionnels entre DAM/DIRM et les DDTM, le Directeur a indiqué que « vous avez raison d'être inquiets » tout en admettant que certaines articulations doivent se faire « à l'échelle de la mer », seule échelle pertinente selon lui.

Pour ce qui est du transfert du droit à la francisation des navires, Mr Coquil nous indique qu'un « guichet unique » gréé d'une vingtaine d'ETP sera créé à St Malo-35- au 1^{er} janvier 2022.

Bilan de l'activité dans les LPM en période COVID

Pour l'administration centrale, depuis la reprise de mai 2020 et la rentrée de septembre 2021, les protocoles en vigueur ont montré leur efficacité tant en formation initiale qu'en formation continue.

En outre la DAM indique que les relations sont fluides entre les différents intervenants que sont les ARS, les DIRM et les LPM.

Une sorte de « tout va bien Madame la marquise... », mais d'autres problèmes se font jour :

La CGT rappelle que les LPM de Cherbourg et de la Rochelle ont fermé une semaine suite à des problématiques de contamination à la Covid19.

Elle rappelle également les difficultés de mise en œuvre des contrôles continus de formation pour les étudiants en BTS qui ont à boucler leurs examens en cette deuxième année de BTS à cause de l'épidémie de Covid19.

De même, nous avons posé sur la table les difficultés de travail sur les référentiels de diplômes, celles sur l'accroche des spécifications des brevets STCW aux diplômes, entre la DAM, l'UCEM et les LPM à savoir,

- L'ETO pour le BTSM MASEN ;
- L'OCQP pour le BTSM PGEM;
- L'OCQM pour le futur BTS MECATRONIQUE.

Les travaux autour du BTSM PGEM seront plus longs que pour le MASEN compte tenu du souhait de la DAM de mettre en place deux parcours distincts qui restent à définir.

Pour des questions de budget, un seul établissement recevra le BTSM MECATRONIQUE. Contrairement aux déclarations visibles dans la presse, l'appel à candidature n'a pas été lancé par la DAM.

À nouveau pour des questions de budget, la classe MAN préparant au BTSM PGEM ne sera pas portée à 24 étudiants. Dans le même temps, M. COQUIL a rappelé son souhait de maintenir les classes de Mises à Niveau permettant aux bacheliers non maritimes d'accéder aux BTSM MASEN et PGEM.

Concernant le BP CM, la DAM rappelle qu'elle n'a pas la main sur le sujet. Le MAA a contacté très récemment son service pour annoncer un prochain début de travaux autour du nouveau référentiel du BP CM. La DAM estime son entrée en vigueur à *minima* pour la rentrée de septembre 2022. En revanche, pas de réponse particulière concernant la gestion des promotions en attendant (quel référentiel appliqué, quelles épreuves, etc.).

Enfin, sur la formation continue, même si l'administration indique que la « formation continue est un vrai sujet maritime et qu'il convient d'y répondre au mieux », la CGT, a porté dans cette réunion que la formation continue demeure un axe essentiel de la formation des marins, que pour nous, une formation continue de qualité ne saurait exister sans un budget conséquent avec des formateurs bien formés, au statut protecteur et bien rémunérés, ce qui n'est pas le cas actuellement...

De l'avis de la DAM, le CEFCM complique la donne en Bretagne dans la mesure où il ne s'agit pas d'un acteur privé mais bien d'un Groupement d'Intérêts particuliers qui ne relève pas de la compétence de la DIRM-NAMO. En revanche, en cas de conflit avec la FI, celle-ci est habilitée à intervenir.

Le DAM nous informe qu'une stratégie est à construire sur cette thématique, que la coopération des 12 LPM entre eux pourrait être l'un des outils de consolidation de la formation continue.

Nous demandons à la DAM de mettre en place une réunion spécifique sur les thématiques propres aux 12 LPM, ce que le Directeur n'a pas écarté. Nous avons donc émis des pistes de réflexions autour de l'ordre du jour suivant, en plus des thématiques abordées précédemment :

-les problèmes de Direction dans certains établissements ;

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.
AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon

Web: <http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/> Mèl : snpam-cgt.syndicats@i-carre.net

- la méthode de sélection des textes réglementaires applicable à l'enseignement maritime ;
 - la nécessité de la dé-précarisation des personnels via un plan de titularisation des agents, dans un contexte de - baisse de dotation d'Etat mais également d'un désintérêt de plus en plus marqué pour la fonction d'enseignant ;
 - Les problèmes de relationnel entre l'UCEM et les LPMs.
- Un courrier rédigé en intersyndicale sera prochainement rédigé en ce sens.

Bilan de l'activité du DCS hauturier en période Covid19 :

L'administration nous indique que l'activité s'est poursuivie autant que possible avec un agent par cabine sur tout le dispositif. À ce jour, la DAM nous indique qu'il n'y a pas eu de contamination à la covid 19 grâce à l'application de ce dispositif couplé aux tests PCR avant embarquement, ce dont nous nous félicitons.

En préalable à la réunion, l'administration nous a adressé un document sur une reprise à un effectif supérieur puis à effectif complet sans en préciser la date de mise en œuvre.

Même si nous pouvons comprendre l'empressement de l'administration à faire reprendre les PAM à effectif complet afin de s'approcher au plus près des objectifs européens et nationaux de contrôles des pêches, nous sommes toujours en pleine épidémie de covid19, avec comme seule porte de sortie la vaccination la plus large possible qui doit mener à l'immunité collective.

Pour le SNPAM CGT il est impensable de reprendre à effectif complet sans que l'immunité collective soit établie. Nous pensons que la vaccination volontaire des équipages en est l'outil.

L'administration interpellée se range à notre avis et précise que ce document ne porte pas l'ambition d'une mise en œuvre immédiate.

Déménagement de l'ENSAM vers le Havre et transfert de l'UCEM :

Le déménagement de l'ENSAM vers Le Havre est prévue pour la rentrée de septembre. Rappelons que sur les seize agents prévus à l'effectif, 4 agents suivent de Nantes vers Le Havre.

Notons que les cinq postes des agents de l'Ucem sont transférés au Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nantes.

Les difficultés de communication et de relation avec les LPMs furent abordées. M. LENORMAND reconnaît que le service de l'UCEM est sous-doté en moyen humain. De même, il souligne que le rattachement à l'IGEM de ce service ne garantit pas son impartialité en cas de recours administratif. La DAM souhaite rattacher l'UCEM à la sous-direction des Gens de Mer et, ce faisant, créer un nouveau bureau GMX à la DAM . Enfin, le site internet de l'UCEM migrera prochainement vers celui de la DAM.

Prorogation de la validité des titres et des visites médicales :

Le DAM nous informe que la validité des titres et des visites est prorogée jusqu'en septembre 2021.